

les Juges de la Cour Suprême furent nommés, et ils se chargèrent de surveiller l'acquisition de tous autres ouvrages qui pourraient être jugés nécessaires pour compléter notre bibliothèque légale. Les honorables messieurs les juges *Strong* et *Fournier* sont maintenant occupés à faire un choix de livres qui devront, une fois obtenus, compléter autant que possible ce département de la bibliothèque, et en faire une collection éminemment précieuse.

Les autres divisions de la bibliothèque ont été aussi augmentées, autant que l'a permis l'appartement encombré que nous occupons ; et un catalogue de ces additions a été préparé pour l'usage des membres. Mais la difficulté de trouver de la place pour les livres a été un obstacle presque insurmontable à l'amélioration de la bibliothèque dans les divisions de la littérature, des sciences et des arts. Cet obstacle, toutefois, va disparaître bientôt. La nouvelle bibliothèque paraît devoir être achevée prochainement, et il y a tout lieu de croire qu'elle sera prête à être occupée avant la fin de l'été prochain. Lorsque le transport des livres aura eu lieu, il est à espérer que, grâce à la libéralité du Parlement, des mesures seront prises pour rendre la bibliothèque, comme dépôt des connaissances, digne du magnifique édifice érigé pour la recevoir d'une manière permanente.

Les dons provenant de diverses sources, faits à la bibliothèque durant l'année, ont été très-nombreux ; une liste de ces dons est annexée au présent rapport, ainsi qu'une liste des ouvrages déposés conformément à l'acte de la propriété littéraire.

Le nombre des volumes dans la bibliothèque, lors du dernier rapport, était estimé à 75,086. Depuis cette époque, environ 4,400 volumes ont été ajoutés, ce qui fait un total de 79,486 volumes.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,  
Bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,  
10 février, 1876.

(Pour l'Appendice de ce Rapport, voir " Documents de la Session.")

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de son Excellence, prononcé du trône à l'ouverture du parlement, l'honorable M. *Paquet* secondé par l'honorable M. *Leonard* a proposé,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, offrant les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours que Son Excellence a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboyne*, de *Clandeboyne*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboyne* de *Ballyleidy* et *Killeteagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada* assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous voyons le Parlement réuni de nouveau par Votre Excellence pour s'occuper des affaires du pays.

Nous sommes heureux d'apprendre que, depuis notre dernière réunion, Votre Excellence a eu le bonheur de visiter la mère-patrie, et y a eu occasion d'attirer l'attention publique sur le remarquable progrès du *Canada*, et d'y être le véhicule des sentiments d'attachement du peuple canadien à la personne de Sa Majesté et aux intérêts de l'Empire.